

Avant-propos

La présente brochure a pour but d'aider et d'inciter l'industrie canadienne à accomplir sa mission exportatrice. Elle explique en termes courants la méthode correcte à suivre pour arrimer les charges dans les conteneurs de transport maritime et dans les semi-remorques. Cette méthode répond au principe fondamental suivant :

Les meilleurs produits ne serviront à rien s'ils arrivent endommagés.

Selon le Canadian Board of Marine Underwriters, qui regroupe les assureurs maritimes oeuvrant au Canada :

Environ 83 % de toutes les pertes de cargaison pourraient être prévenues.

Environ 45 % des pertes qui pourraient être prévenues sont dus à une manutention et un arrimage fautifs.

Dans la présente brochure, on trouvera des guides et des aide-mémoire spécialement conçus à l'intention de tout le personnel chargé de l'expédition des marchandises à l'étranger, qui y verra les mesures à prendre pour en assurer la protection.

Puisque :

- personne ne veut ni n'accepte de marchandises en mauvais état;
- personne ne s'adresse de nouveau à une entreprise incapable de garantir que ses produits seront livrés en bon état;
- l'entreprise qui ne satisfait pas sa clientèle est vouée à l'échec;
- aucune entreprise ne peut fonder sa réputation et ses plans d'avenir sur des réclamations pour dommages;
- aucune entreprise ne peut se tailler une place dans le marché international si elle ignore les principes élémentaires de l'arrimage sécuritaire,

une bonne connaissance des techniques sécuritaires, en ce qui concerne l'arrimage des marchandises destinées à l'exportation par conteneurs ou par camion, donnera une meilleure assurance aux entreprises qui les mettent en pratique et les aidera à se bâtir des échanges internationaux durables.